Nations Unies S/PV.4914



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4914e séance

Mardi 24 février 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Maquieira
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

04-24862 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. John Negroponte, le représentant des États-Unis, et de Sir Emyr Jones Parry, le représentant du Royaume-Uni.

Je donne maintenant la parole à M. John Negroponte, le représentant des États-Unis.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les trois mois qui se sont écoulés depuis notre dernière mise au point sur la situation concernant l'Iraq au Conseil de sécurité témoignent de réalisations majeures dans le pays. La loi administrative transitoire est en passe d'être parachevée et elle régira l'Iraq durant la période de transition vers la démocratie complète, lorsqu'un gouvernement dûment élu en vertu d'une constitution permanente sera mis en place. Les Iraquiens travaillent ensemble et avec la communauté internationale pour définir leurs propres orientations politiques à venir. Le nombre d'Iraquiens contribuant à l'effort de sécurité a pratiquement doublé et augmente chaque jour. Saddam Hussein est en détention et il sera dûment juger pour les crimes commis contre le peuple iraquien et contre l'humanité.

En somme, après des décennies d'oppression, nous constatons que le peuple iraquien affirme sa propre vision pour l'Iraq en assumant des responsabilités toujours plus grandes en matière de sécurité, en gérant ses ressources naturelles au bénéfice de tous et en prenant les premières mesures qui conduiront à une démocratie représentative.

En dépit de ces succès, des défis difficiles et importants persistent. Les loyalistes de l'ancien régime, des combattants étrangers et des terroristes internationaux endurcis continuent d'affliger le peuple iraquien par des attentats contre des postes de police, lors de rassemblements à l'occasion de l'Aïd Al-Adha ou contre des écoles. Ces forces ont également dirigé leurs efforts mortels contre quiconque tente de venir en aide à la population iraquienne, à savoir les partenaires de la Coalition, les organisations non gouvernementales et, oui, l'Organisation des Nations Unies elle-même. La campagne de terreur et de destruction vise également des infrastructures vitales dans l'ensemble de l'Iraq. Mais ensemble, le peuple iraquien et ceux qui l'aident triompheront dans l'effort pour ouvrir un nouveau chapitre de sa fière histoire, un chapitre marqué par l'émergence d'un Iraq démocratique et pluraliste.

La communauté internationale comprend les enjeux de cette lutte. De nombreuses nations ont pris l'initiative d'aider à la renaissance de l'Iraq, en lui apportant une assistance humanitaire et économique, en prenant des mesures d'allègement de la dette, en lui offrant un soutien diplomatique, en fournissant des services d'experts et des formations aux ministères iraquiens et en faisant des contributions à la force multinationale. Dans les mois à venir, la communauté internationale doit impérativement aider le peuple iraquien à faire face aux défis qui l'attendent.

Comme le Président Bush l'a souligné, l'Organisation des Nations Unies a un rôle vital à jouer en Iraq, tant avant qu'après le 1er juillet 2004. Les efforts du Secrétaire général, de M. Brahimi et des membres de l'équipe des Nations Unies dépêchée en Iraq dans le cadre de la mission exploratoire témoignent de manière éclatante du rôle vital de l'ONU.

Le peuple iraquien, l'ONU et la Coalition appuient tous le transfert de souveraineté d'ici au 30 juin 2004, ainsi que la tenue d'élections nationales directes, dès que possible après ce transfert. D'après un sondage réalisé trois semaines après l'accord du 15 novembre, quelque 77 % de la population iraquienne connaissaient et approuvaient la date butoir du 30 juin, un motif puissant et persuasif pour appuyer le transfert le plus rapide possible de la souveraineté.

Entre maintenant et le 30 juin, il y a beaucoup à faire. Nous nous félicitons de la volonté active de l'ONU d'aider les Iraquiens à déterminer eux-mêmes leur avenir et la transition vers une société démocratique et pluraliste vivant en paix avec ses voisins.

Je voudrais tout d'abord aborder la situation en matière de sécurité. Les forces des États-Unis ont capturé Saddam Hussein dans un petit abri souterrain,

près de la ville de Tikrit, le 13 décembre 2003. Il avait avec lui des informations considérables concernant le réseau des loyalistes de l'ancien régime en Iraq, ce qui a permis d'interrompre les activités de ce réseau et d'en arrêter les membres. Depuis l'arrestation de Saddam, le nombre d'attaques contre les troupes de la force multinationale a diminué. Toutefois, les attaques contre les forces de sécurité iraquiennes et les civils ont, elles, augmenté ces deux derniers mois.

Malgré cela, la détermination du peuple iraquien à assumer la responsabilité principale de sa propre sécurité demeure ferme, et le courage et la bravoure du peuple iraquien restent intacts. Le matin même de l'annonce de la capture de Saddam, on a enregistré une augmentation record du nombre d'Iraquiens s'enrôlant dans le Corps de défense civile, en particulier dans la région de Tikrit.

En novembre, j'ai présenté une description détaillée des différentes forces de sécurité iraquiennes, en particulier le Corps de défense civile iraquien, le Service de protection des structures, les nouvelles forces armés iraquiennes, la sécurité des frontières et la force de police. Au cours des trois derniers mois, les objectifs du Corps de défense civile iraquien ont plus que doublé. Il exécute toute une série de tâches allant de la sécurité des sites fixes, de la sécurité des convois routiers, de patrouilles, de cordons de sécurité à l'établissement de points de contrôle et à d'autres activités en vertu d'arrangements, dans le commandement de la force multinationale.

Au 13 février, plus de 25 000 Iraquiens des forces de défense civiles étaient déjà recrutés et formés et 3 600 étaient en cours de formation. Les effectifs du service de protection des installations, qui est chargé de protéger les infrastructures stratégiques, les bâtiments de l'État et le patrimoine culturel et éducatif iraquiens, ont également plus que doublé depuis novembre. Depuis le 15 février, il y a plus de 70 000 gardes en fonction.

Les effectifs des forces armées iraquiennes ont également plus que doublé. À la date du 14 février, plus de 3 500 personnes étaient déjà recrutées. Près de 2 000 hommes sont d'ores et déjà opérationnels et plus de 1 700 sont en formation. Les effectifs de la police des frontières iraquienne et des inspecteurs de l'immigration et des douanes ont également presque doublé, passant de 12 000 personnes à quelque 23 000. Enfin, la police iraquienne a également continué à s'étoffer pour atteindre un effectif approximatif de 75 000 hommes – soit quelque 10 000 de plus qu'en novembre.

Le 29 janvier, les 466 premiers policiers des 35 000 qui doivent être formés en Jordanie sont sortis diplômés du programme de formation multinational des nouvelles recrues de la police. L'Allemagne a accepté de fournir des experts de police scientifique pour la formation de quelque 150 policiers iraquiens aux Émirats arabes unis. En outre, l'Autorité provisoire de la coalition met actuellement au point des capacités spéciales au sein de la police iraquienne, notamment dans les domaines de la lutte antiterroriste et de l'enquête judiciaire de base.

Les Iraquiens sont au premier plan des efforts de stabilisation de l'Iraq, mais les contingents déployés par les 35 pays qui participent à la force multinationale appuient également courageusement le peuple iraquien.

Le Gouvernement japonais a ainsi pris la décision historique de déployer 1 000 membres des forces d'autodéfense japonaises en Iraq et autour du pays. La République de Corée, qui fournit également des contingents à la force, s'est engagée à déployer des soldats supplémentaires dans les prochaines semaines, ce qui portera le total de ses effectifs à quelque 3 000 soldats.

D'autres pays ont pris des décisions politiques qui vont bientôt permettre la concrétisation de leurs offres d'envoi de forces sur le terrain. Ces envois de forces, nouvelles ou supplémentaires, conformes aux résolutions 1483 (2003) et 1511 (2003) et aux accords conclus sur le plan bilatéral, sont éloquents quant à la détermination de la communauté internationale à voir s'améliorer l'avenir de l'Iraq. Nous exhortons toujours la communauté internationale à fournir des effectifs et des ressources supplémentaires en complément des efforts de la force multinationale.

Je voudrais maintenant dire brièvement quelques mots sur la question de la gouvernance. Un solide système d'administration locale en Iraq est le fondement sur lequel pourra s'asseoir un Gouvernement national démocratique. Une administration locale efficace permet d'encourager la participation des citoyens, de favoriser le dialogue entre groupes rivaux, et de fournir les services essentiels en fonction des priorités des collectivités locales. Avec notre appui, les Iraquiens ont ainsi tenu de nombreuses réunions municipales pour débattre de

la transition de l'Iraq à la démocratie, devant un large public de participants. L'Autorité provisoire de la Coalition reste favorable à un processus transparent de consultations et d'élections permettant au peuple iraquien de se choisir des représentants qui correspondent à leurs collectivités comme à leur composition.

Le cadre global du processus politique reposera sur le travail d'élaboration en cours, au sein du Conseil de gouvernement iraquien, d'une loi administrative de transition comme base de travail du Gouvernement de transition iraquien jusqu'à ce qu'une Constitution permanente puisse être ratifiée. Cet important document définira les principes fondamentaux de travail du Gouvernement de transition ainsi que les protections fondamentales des libertés civiles, religieuses et politiques de chaque citoyen iraquien.

Le 30 décembre, le Conseil de gouvernement a demandé l'envoi par le Secrétaire général en Iraq d'une équipe des Nations Unies chargée d'évaluer la faisabilité d'élections directes d'ici la date butoir du 30 juin ou, faute de quoi, de recommander des solutions de substitution.

Cette demande a été suivie de discussions fructueuses à New York, entre les représentants du Conseil de gouvernement, de l'Autorité provisoire de la Coalition et de l'ONU, le 19 janvier dernier. Le Secrétaire général a ensuite dépêché une mission exploratoire en Iraq. L'Autorité provisoire de la Coalition a assuré la sécurité et les autres services voulus pour que cette mission soit un succès. L'équipe de l'ONU est rentrée de Bagdad et nous nous félicitons de son rapport, qui vient de paraître avec des recommandations détaillées sur les conditions nécessaires à la conduite des élections en Iraq. Le rapport a indiqué clairement qu'il n'était pas possible de tenir des élections libres et équitables d'ici au 30 juin, date à laquelle chacun est d'accord que doit s'opérer le transfert de souveraineté.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, le règlement de la question du calendrier des élections représente une occasion pour les Iraquiens et l'Autorité provisoire de la Coalition d'engager un dialogue sur le mécanisme de transfert de la souveraineté pour le 30 juin. Le mécanisme d'administration de l'Iraq entre le transfert de souveraineté et les élections nationales reste à déterminer. Le peuple iraquien, le Conseil de gouvernement, l'Autorité provisoire de la Coalition et l'ONU s'emploieront à trouver un accord sur un mécanisme de transition ayant l'agrément de la majorité de la population iraquienne.

Nous comptons examiner de manière plus approfondie le rapport de l'équipe et continuer de voir l'ONU participer au processus politique qui suivra.

En ce qui concerne le programme pétrole contre nourriture, je suis heureux de pouvoir dire que conformément à la résolution 1483 (2003), le programme a été clôturé le 21 novembre 2003, et que la transition s'est passée sans heurts.

Le Programme alimentaire mondial apporte actuellement à l'Autorité provisoire de la Coalition et au Ministère iraquien du commerce l'aide nécessaire en matière d'achats et de logistique pour continuer d'alimenter en rations alimentaires le système de distribution de vivres. Les envois de vivres et d'autres fournitures humanitaires sont gérés par le Centre de coordination qui vient d'être mis en place et qui est géré conjointement par des fonctionnaires iraquiens et de la Coalition. Le rôle du Centre est de veiller à l'acheminement régulier, sécurisé et constant des produits restants du programme pétrole contre nourriture ainsi que des articles qui viennent d'être achetés. Le Ministère du commerce prendra entièrement en charge les achats à partir du 1er avril puis tous les aspects du programme à partir du 1er juillet.

S'agissant du désarmement de l'Iraq, le Groupe d'investigation en Iraq continue son travail de recherche et d'élimination d'armes de destruction massive, de vecteurs de missiles prohibés et d'infrastructures connexes.

En janvier, Charles Duelfer, ancien Président exécutif adjoint de la Commission spéciale des Nations Unies en Iraq (CSNU), a pris la direction du Groupe d'investigation, en remplacement de M. David Kay, dont nous saluons les efforts. M. Kay a indiqué que le Groupe d'investigation n'avait pas pu confirmer certaines analyses faites avant la guerre, dans le cadre du travail de renseignement des États-Unis et d'autres pays au sujet des stocks d'armes iraquiens. Il est nécessaire de poursuivre le travail jusqu'à ce que la question des stocks iraquiens puisse être pleinement et définitivement élucidée.

M. Kay a également indiqué que le Groupe d'investigation a découvert des éléments de preuve qui établissent clairement que le régime de Saddam poursuivait ses programmes d'armes de destruction massive à l'insu de la COCOVINU, concluant ainsi que l'Iraq violait les résolutions antérieures du Conseil de sécurité. Il est évident que le régime de Saddam Hussein avait l'intention et continuait de tromper la communauté internationale. Pour s'acquitter de sa mission, le Groupe d'investigation en Iraq conserve un nombre important de spécialistes, qui mènent trois types d'activités de désarmement : conduire des entretiens avec les individus impliqués dans les programmes iraquiens d'armes de destruction massive; obtenir et analyser les documents, les disques durs des ordinateurs et autres; enfin, évaluer et utiliser l'intérêt des installations peut-être liées aux programmes d'armes de destruction massive.

Il y a des Iraquiens qui, manifestement, offrent toute leur coopération. Toutefois, la crainte de représailles en empêche probablement d'autres de collaborer. Certains responsables étroitement liés au régime de Saddam semblent déterminés à éviter toute coopération de quelque nature que ce soit. En outre, il est difficile de procéder à l'analyse des documents du fait que, immédiatement après la fin du conflit, des documents et des ordinateurs ont été méthodiquement détruits dans certaines installations iraquiennes. Le Groupe d'investigation en Iraq va poursuivre son important travail.

Pour ceux d'entre nous, au sein de la communauté internationale, qui sont activement engagés dans la transition iraquienne, les progrès ne sont pas toujours aussi rapides que nous l'espérions. En dépit de ce bilan réaliste, l'heure est à l'espoir pour l'Iraq. Durant les trois mois qui se sont écoulés depuis notre dernier compte rendu, bien des choses ont été accomplies. Et malgré les actes de sabotage, des progrès constants sont visibles. Les voisins de l'Iraq et ses partenaires de la région ont une occasion unique de participer de façon constructive à cette transition. Tous les membres de la communauté internationale dotés des ressources suffisantes pour y contribuer devraient se porter volontaires pour venir en aide à la population iraquienne.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Negroponte de son exposé détaillé.

Sir Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je puis confirmer qu'aux progrès énoncés par l'Ambassadeur Negroponte viennent s'ajouter des progrès constants dans la fourniture des services de base, dans la reconstruction et l'économie, ainsi que dans les domaines des droits de l'homme et de la justice. L'Autorité provisoire de la Coalition conduit une action gigantesque, aux côtés des Iraquiens, pour remettre sur pied le pays et ses institutions. Je suis convaincu que tout le monde sera soulagé d'apprendre que je suis en train de distribuer un compte rendu très détaillé sur ces différents points. Je me contenterai pour l'heure de souligner les points essentiels de ce rapport.

S'agissant de l'eau et de l'assainissement, nous avons toujours pour priorité première la remise en état du réseau. L'essentiel de nos travaux porte sur le long terme et consiste à réparer les dégâts dus à une gestion défectueuse et à un mauvais entretien. Par exemple, trois stations d'épuration de Bagdad desservant 3,2 millions de personnes feront, cette année, l'objet de travaux de rénovation jusqu'en octobre prochain, ce qui permettra de traiter près de 800 millions de litres d'eaux usées par jour.

La production d'énergie électrique en Iraq ne cesse d'augmenter, avec une moyenne de 4 260 mégawatts pour février, la plus forte depuis que l'Autorité a entamé ses activités en 2003. Les réparations nécessaires sur le long terme et les travaux habituels d'entretien sont effectués partout dans le pays afin d'édifier un réseau électrique viable. La production de pétrole s'est accrue, pour atteindre 2,3 millions de barils par jour. L'Autorité provisoire de la Coalition continue également de remettre en état l'infrastructure routière et ferroviaire d'importance critique. Les ponts indispensables sont reconstruits afin de permettre l'acheminement du carburant et des produits agricoles à travers le pays. Ces dernières semaines, trois ponts essentiels ont été réparés et rouverts à la circulation.

Dans le domaine de la santé, la Coalition reste tournée vers le long terme en appuyant une réforme du Ministère de la santé qui assurerait la fourniture des services fondamentaux dans tout l'Iraq. Le Ministère iraquien de la santé, l'Autorité provisoire de la Coalition et l'Organisation mondiale de la santé s'emploient actuellement à dresser l'inventaire des médicaments, des fourniture et de l'équipement, l'exercice devant être fini d'ici mars. Les salaires en

vigueur dans le secteur de la santé, indicateurs clefs, ont eux aussi augmenté, le salaire mensuel des médecins étant passé de 3 dollars, je dis bien 3 dollars, à 350 dollars.

Dans le domaine de l'éducation, l'Autorité provisoire de la Coalition vise en premier lieu à accroître les taux de scolarisation et à améliorer la qualité de l'enseignement primaire et secondaire. À cette fin, durant les vacances scolaires de février, près de 33 000 enseignants iraquiens du primaire et du secondaire suivront un stage de formation à travers tout le pays.

Pour passer aux questions économiques, l'Autorité provisoire de la Coalition concentre ses efforts sur la création d'un environnement économique sain et sur la mise en place d'un système transparent de dépenses publiques. Les institutions financières iraquiennes continuent de se développer et elles ont entrepris leur réinsertion au sein de la communauté internationale. Nous constatons que des progrès ont lieu dans la libéralisation des taux d'intérêt et la délivrance des autorisations bancaires – étapes nécessaires pour avoir un secteur financier performant et moderne –, que des engagements sont pris en vue de réduire la dette iraquienne, et que quelque 650 millions de dollars américains provenant des fonds iraquiens que l'ancien régime avait détournés et conservait à l'étranger ont été transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Le 11 février, les 146 membres du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce ont accueilli favorablement et accepté la requête de l'Iraq de recevoir le statut d'observateur auprès de l'Organisation. La loi sur la Banque centrale a désormais été promulguée : elle lui confère une indépendance totale. La Banque centrale aura pour mission de rechercher la stabilité des prix et de superviser le système bancaire. Au 12 février, le Fonds de développement pour l'Iraq affichait un solde de 8,8 milliards de dollars. Entre octobre 2003 et janvier 2004, le budget iraquien a enregistré des rentrées supplémentaires chiffrées à 1,8 milliard de dollars, dues à une hausse plus élevée que prévu des recettes pétrolières. À ce jour, 3,2 milliards de dollars ont été débloqués par le Fonds de développement. Le détail de ces décaissements figure sur le site Web de l'Autorité provisoire de la Coalition (<www.cpa-iraq.org>).

Le 7 février, le Conseil international consultatif et de contrôle et l'Autorité provisoire de la Coalition se sont entendus sur le cahier des charges de l'organisme d'audit indépendant qui contrôlera les ventes et les exportations de pétrole effectuées depuis l'Iraq. Conformément à la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, ces opérations seront réalisées par le Fonds de développement pour l'Iraq. La nomination de l'organisme d'audit choisi par l'Autorité provisoire de la Coalition sera soumise à l'approbation du Conseil le 27 février au plus tard.

J'en viens à présent à l'une des priorités absolues de l'Autorité provisoire de la Coalition : créer des emplois. Si le taux de chômage reste excessivement élevé, le sous-emploi pose lui aussi un problème. Nous sommes en train de classer par ordre de priorité les projets susceptibles de créer des emplois et d'avoir des retombées économiques visibles pour le plus grand nombre possible d'Iraquiens, de même que nous nous employons à accélérer la mise en oeuvre de ces projets. Le programme national pour l'emploi et les autres programmes similaires mis en place dans les gouvernements du nord ont permis de créer jusqu'ici près de 110 000 emplois dans le secteur public sur les 155 000 visés. De plus, le Ministère des finances prévoit d'investir entre 1 et 5 millions de dollars en 2004 afin de créer 125 000 emplois supplémentaires.

En coordination avec l'Autorité provisoire de la Coalition, le Ministère iraquien de la justice a mis au point des stratégies et des activités aux fins de mettre en place ou de remettre sur pied les locaux de base de la justice pénale iraquiens. L'Autorité continue d'appuyer les efforts en vue de renforcer la société civile et l'éducation en matière des droits de l'homme en Iraq. Le nouveau Ministère iraquien des droits de l'homme va également jouer un rôle important dans le domaine des droits de l'homme sur tout le territoire du pays. Nous nous attendons à ce que l'ONU puisse travailler avec cette institution. Le comité de contrôle judiciaire en Iraq a fini de passer en revue tous les juges et tous les procureurs, a procédé à des vérifications pour savoir s'ils appartenaient au parti Baas et quel était leur degré de complicité dans les violations des droits de l'homme ou dans la corruption, afin de garantir que l'appareil judiciaire iraquien soit dirigé par des personnes intègres. Le taux général de révocation des magistrats est d'environ 25 %.

Une question clef est le rôle des femmes. L'Autorité continue d'encourager activement leur participation à toutes les phases et à tous les niveaux de la reconstruction de l'Iraq, conformément à la

résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Il convient de souligner que des femmes iraquiennes se rendront à New York pour participer à des discussions que tiendra le mois prochain la Commission de la condition de la femme.

Je dirai pour terminer, comme l'Ambassadeur Negroponte l'a déjà déclaré, que les progrès réalisés ont été importants. Les Iraquiens disposent désormais d'un large éventail de libertés que le précédent régime ne leur accordait pas. Et grâce à la reconstruction graduelle de l'économie et de l'infrastructure de l'Iraq, ils ont au moins la possibilité de connaître un avenir meilleur. Les Iraquiens acquièrent également le droit de contrôler leur vie et le destin de leur nation. Le transfert de l'autorité à un Gouvernement iraquien souverain le 30 juin 2004 sera effectivement un moment marquant. En même temps, l'ampleur des tâches à accomplir pour reconstruire l'Iraq reste considérable. Des loyalistes de l'ancien régime et des extrémistes étrangers, déterminés à nier au peuple iraquien le contrôle de son avenir politique, continuent de lancer des attaques contre la population. Des décennies d'oppression ne s'effaceront pas du jour au lendemain. Mais déjà, les efforts entrepris en partenariat avec le peuple créatif et talentueux de l'Iraq font une véritable différence.

Comme je l'ai dit lors de l'exposé que nous avons eu au Conseil le 21 novembre 2003, le peuple et les institutions de l'Iraq auront besoin, pour réussir, de l'engagement continu de la communauté internationale. Nous nous félicitons vivement de l'appui que tant de pays ont accordé et accordent à la reconstruction et à la sécurité de l'Iraq, ainsi que de la contribution de l'ONU et de ses organismes. Nous apprécions également au plus haut point la contribution qu'apporte actuellement l'ONU au processus politique, y compris tout récemment par l'entremise du rapport de sa mission d'établissement des faits dirigée par Lakhdar Brahimi. Nous accueillons avec satisfaction l'offre faite par l'ONU de favoriser la recherche d'un consensus et d'aider à la préparation des élections qui suivront. Nous voulons que l'ONU joue un rôle vigoureux et de plus en plus important.

L'Iraq avance vers l'objectif d'un Iraq démocratique gouverné par le peuple et pour le peuple, objectif qui semblait sans doute impossible à la grande majorité de la population sous l'ancien régime. L'ONU et ses membres peuvent et doivent continuer à aider le peuple iraquien sur cette voie. Nous espérons qu'au cours des semaines et des mois à venir, l'engagement de l'ONU se poursuivra et s'intensifiera afin que le transfert de l'autorité, le 30 juin 2004, à un Gouvernement iraquien pleinement souverain se fasse sans problème, et que les efforts de la communauté internationale en faveur de la population iraquienne continueront de prendre de l'ampleur.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie S. E. Sir Emyr Jones Parry, Ambassadeur du Royaume-Uni, pour son exposé exhaustif. Puisqu'il n'y a pas de liste d'orateurs, j'invite les membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole à le faire savoir au Secrétariat.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil. L'Algérie a la parole.

M. Baali (Algérie) : Ma délégation a écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt le rapport sur la situation en Iraq présenté conformément à la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, par les Ambassadeurs des États-Unis et du Royaume-Uni qui représentent l'Autorité provisoire de la Coalition. Leurs exposés, et nous les en remercions, nous aident à mieux comprendre ce qui se passe dans ce pays et à prendre la mesure de l'ampleur et de la complexité des défis auxquels est confronté le peuple iraquien traumatisé par trois décennies d'un régime autocratique et sanguinaire, trois guerres dévastatrices, une décennie de sanctions inhumaines, et vivant aujourd'hui sous occupation étrangère.

Au moment où le Conseil de sécurité se réunit pour la première fois en séance publique depuis la fin du programme « pétrole contre nourriture », qui avait permis d'atténuer, un tant soit peu, les effets cruels des sanctions, ma délégation souhaiterait en savoir davantage sur le vécu quotidien du peuple iraquien. Où en est exactement la situation au plan économique et social depuis la fin des hostilités? Est-il possible d'avoir une description plus détaillée de son commerce extérieur et en particulier de l'exploitation de ses ressources naturelles et des revenus que celles-ci génèrent?

À cet égard, le Conseil international consultatif et de contrôle du Fonds de développement de l'Iraq a un rôle important à jouer, mais il ne semble pas qu'il ait commencé à jouer pleinement son rôle. Est-ce que, en plus des informations que nous a communiquées l'Ambassadeur Jones Parry, le Secrétariat pourrait nous fournir des explications additionnelles sur les raisons

pour lesquelles cet organe, ce Conseil international consultatif et de contrôle ne fonctionne pas normalement?

Les informations qui nous parviennent d'Iraq concernant la situation économique et sociale, et le rapport du Secrétaire général du 23 février (S/2004/140) le confirme, sont très sombres, et beaucoup d'Iraquiens vivent aujourd'hui dans une situation de précarité et de pauvreté particulièrement inquiétante. Si des progrès ont été enregistrés dans certains domaines depuis la fin des hostilités, dans d'autres domaines les progrès sont plus longs à se matérialiser. À cette situation économique et sociale inquiétante, s'ajoute le phénomène autrement plus préoccupant, tant il risque de gravement hypothéquer toute chance de redressement de l'Iraq, de la violence. Chaque jour en effet, des attentats et des attaques particulièrement sanglants se produisent notamment dans la partie centrale de l'Iraq dont les populations civiles, notamment les femmes et les enfants, sont les premières victimes.

Ces actes odieux doivent être non seulement fermement condamnés par la communauté internationale, mais tout doit être entrepris, et c'est la responsabilité de la puissance occupante aux termes de la quatrième Convention de Genève, pour que la protection des populations soit mieux assurée. Le plus tôt le peuple iraquien recouvrera sa pleine souveraineté et décidera librement de son destin, le plus tôt il retrouvera la paix, la stabilité et la voie du progrès.

L'Algérie réitère à cet effet, son appel à la fin de l'occupation et au recouvrement par le peuple iraquien dans les meilleurs délais, de sa souveraineté, de son indépendance et de la maîtrise de son destin. La date du 30 juin est, à cet égard, une échéance qui doit être à tout prix respectée, et toutes les parties concernées et, à l'évidence, l'Autorité provisoire de la Coalition, doivent œuvrer concrètement pour que le transfert de la souveraineté ait lieu effectivement à la date prévue.

Les développements intervenus au cours des dernières semaines sur la scène iraquienne et la demande faite conjointement à l'ONU par le Conseil de gouvernement iraquien et l'Autorité provisoire de la Coalition de dépêcher une mission sur la faisabilité d'élections en Iraq, ont amplement démontré que le rôle de l'ONU dans ce pays est aujourd'hui incontournable et que son retour dans ce pays pour aider le peuple iraquien à se doter d'institutions nationales démocratiques et représentatives et à reconstruire un pays ravagé par la guerre est non seulement nécessaire mais doit intervenir dès que les conditions de sécurité le permettront et que le mandat de l'ONU aura été clairement défini.

En attendant ce retour, dans le cadre du mandat que le Conseil de sécurité définira le moment venu en accord avec les représentants légitimes du peuple iraquien, l'ONU devrait pouvoir, dans la phase actuelle, comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport, et parce que le peuple iraquien le souhaite, apporter, en tant qu'institution indépendante et impartiale bénéficiant de la confiance de tous les acteurs politiques en Iraq, son assistance à ces derniers pour qu'ils s'entendent sur les compétences, la structure et la composition de l'organe de transition appelé à diriger temporairement l'Iraq et sur le processus par lequel cet organe sera établi.

De la sorte, et c'est essentiel, l'ONU aura contribué à faciliter la désignation d'un organe de gouvernement représentatif et crédible dans lequel tout le peuple iraquien se reconnaîtrait, à assurer un transfert de souveraineté qui soit aussi ordonné et sans heurts que possible, et à faire en sorte que la date de ce transfert soit maintenue, comme l'ensemble des Iraquiens le souhaite pour le 30 juin prochain.

D'ores et déjà, l'ONU qui jouit d'une vaste expérience en matière d'assistance électorale et de la confiance des différents acteurs iraquiens devrait pouvoir mettre à la disposition du peuple iraquien son expérience et son expertise pour mettre en place le cadre juridique électoral ainsi que les différents aspects du processus électoral afin que les élections directes – que toutes les parties en Iraq considèrent comme une étape nécessaire pour l'édification de la démocratie – aient lieu à la fin de l'année en cours ou au plus tard au début de l'année prochaine. Tout doit être fait à cet égard pour que le calendrier électoral soit scrupuleusement observé afin que le peuple iraquien puisse élire directement les femmes et les hommes qui façonneront l'avenir de l'Iraq et le feront basculer – nous l'espérons – dans la liberté et la démocratie et le progrès.

L'Algérie prend acte des recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport du 23 février 2004 (S/2004/140), qui méritent d'être soutenues par le Conseil et par la communauté internationale dans son ensemble.

Elle voudrait, enfin, renouveler son appui au Secrétaire général pour son action en Iraq et exprimer son appréciation à M. Brahimi pour la nouvelle dynamique qu'il a su créer et pour l'indépendance et l'impartialité dont l'ONU a su faire montre dans un contexte, à tous égards, lourd de périls.

M. Adechi (Bénin) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Jones Parry et l'Ambassadeur Negroponte pour les informations fort utiles qu'ils nous ont fournies sur l'évolution de la situation en Iraq. Nous saluons également la démarche pragmatique adoptée par le Secrétaire général quant au rôle que l'ONU est appelée à jouer dans le processus de normalisation en Iraq, et en particulier l'envoi d'une mission d'enquête pour clarifier la question de la tenue des élections. Les résultats de la mission Brahimi nous confirment dans notre idée de la gestion rationnelle du processus de normalisation après un conflit et des formules susceptibles d'être appliquées pour la transition démocratique en Iraq.

Comme nous l'avons dit lors du débat sur le processus de réconciliation nationale après un conflit, la tenue d'élections après un conflit pose souvent un problème et davantage encore quand il n'existe pas de parti politique pour animer la vie politique ou quand le consensus sur le projet de société à mettre en place n'est pas encore réalisé. Dans le cas de l'Iraq, il faut cependant mettre en place une structure qui soit la plus inclusive possible et qui puisse conduire à la normalisation de la situation. Nous pensons, à ce titre, que la démarche proposée par le Secrétaire général est tout à fait rationnelle. Elle doit pouvoir rallier le consensus.

Il est également essentiel de respecter la date du 30 juin 2004 fixée pour le transfert de la souveraineté au peuple iraquien. Pour cela, il est donc indispensable qu'un gouvernement représentatif puisse être mis en place, comme le propose le Secrétaire général, avant la fin du mois de juin 2004. Il importe également qu'une mission de l'ONU se mette en place dans les plus brefs délais pour accompagner ce processus et pour aider à élaborer les textes fondamentaux, mais également le cadre légal pour l'organisation des élections à date échue.

En ce qui concerne la formule à retenir pour l'établissement d'un gouvernement de transition représentatif, elle ne pourrait venir que du peuple iraquien lui-même. Qu'il s'agisse d'une conférence internationale, d'une table ronde ou de toute autre formule, il conviendra qu'un certain nombre de principes soient pris en compte et respectés. Il faudra notamment identifier un projet de société consensuel. Il conviendra de définir les règles de conduite de la période de transition et d'élire la personne apte à la conduite de cette transition. Ce dispositif ne pourra qu'être flexible dans la mesure où toutes les institutions sont à mettre en place en Iraq dans la perspective de gérer la période de transition.

Il est souvent retenu pour la gestion de la période de transition que la personne désignée pour la conduire ne puisse pas se présenter à l'élection pour diriger les institutions après la transition car cette candidature est souvent source de tensions, la classe politique trouvant que cette personne est en situation privilégiée par rapport à d'autres concurrents potentiels, à moins, bien sûr, qu'elle puisse rallier le consensus jusqu'au bout autour de sa personne.

La question de la promotion du respect des droits de l'homme est également déterminante pour l'aboutissement du processus de normalisation. À ce titre, la situation d'insécurité qui prévaut, notamment les informations faisant état d'une explosion de la criminalité et des règlements de compte, est particulièrement inquiétante. Le débat amorcé entre l'Organisation des Nations Unies, les différentes composantes de la société iraquienne et l'Autorité provisoire de la Coalition est porteur d'espoir.

La situation en matière de sécurité qui se dégrade risque cependant de compromettre le processus de normalisation et de restauration. En particulier, le fait que les forces de sécurité iraquiennes qui connaissent une phase de réorganisation semblent le plus souvent ne pas bénéficier d'une protection renforcée des forces de la coalition peut poser quelques problèmes. Une telle situation, si elle se poursuit, risque de saper leur moral et donc à terme de ralentir le retour de l'ordre et de l'état de droit nécessaire pour l'instauration de la démocratie.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Negroponte et à l'Ambassadeur Jones Parry de leurs exposés ainsi que du texte qu'il ont fait distribuer.

S'agissant de la situation en Iraq, je dois tout d'abord souligner qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties de parvenir à un règlement durable et rapide qui garantisse l'exécution des tâches fixées par le Conseil

de sécurité, à savoir la nécessité de rétablir rapidement la souveraineté de l'Iraq et de faire respecter le droit du peuple iraquien de décider de son propre avenir et de disposer de ses propres ressources. C'est là l'objectif principal auquel nous aspirons tous et auquel nous voulons tous contribuer dans la mesure du possible. C'est ce à quoi les Iraquiens eux-mêmes et la communauté internationale consacrent leurs efforts et le but que poursuivent les mesures récemment prises par l'ONU.

Nous nous félicitons de l'envoi, à la demande du Conseil de gouvernement iraquien, de la récente mission exploratoire en Iraq, dirigée par M. Brahimi. Les faits nouveaux survenus concernant la mission, ses travaux en Iraq et son rapport sont pour nous la preuve éclatante – bien qu'il n'y ait jamais eu de doute à ce sujet – que, sans l'ONU, il est difficile d'envisager un règlement durable ou de prévoir un accord sur le processus politique qui serait viable et acceptable par tous les Iraquiens.

Nous nous félicitons du fait que la participation de l'ONU et la mission de M. Brahimi ait permis d'élargir la participation au processus politique en Iraq. Des contacts ont été pris avec un large éventail de forces politiques iraquiennes, y compris celles qui ne sont pas représentées au Conseil intérimaire de gouvernement.

Nous étudions le rapport de la mission Brahimi. Notre première évaluation est positive. Il s'agit clairement de la première tentative de procéder à une analyse complète, indépendante et approfondie de la situation en Iraq et d'évaluer les différentes forces présentes sur le terrain à un moment ou à un autre. Le rapport présente d'importantes conclusions sur l'effondrement des forces politiques et les risques et les menaces qui planent en Iraq et dont les racines remontent à loin. Nous devons manifestement prendre en compte ces recommandations et ces analyses qui viennent à point nommé, tandis que nous évaluons les meilleures approches à adopter pour aboutir à un règlement durable après le conflit.

S'agissant des recommandations du rapport, il est clair que nous attendons tout d'abord les réactions des Iraquiens eux-mêmes. Nous appuyons pleinement la position du Secrétaire général et de Lakhdar Brahimi selon laquelle seuls les Iraquiens peuvent vraiment définir les moyens concrets de poursuivre le processus politique. Il faut pour cela s'entendre sur un mécanisme permettant de rétablir la souveraineté de l'Iraq et sur les moyens d'y parvenir, aux fins de la tenue d'élections nationales.

Nous sommes disposés à étudier toute communication adressée par les Iraquiens au Conseil de sécurité. Mais je dois souligner – et le rapport le constate également – que l'affaire est urgente : le Secrétaire général et Lakhdar Brahimi soulignent tous les deux que la tenue d'élections, souhaitées ardemment par l'ensemble de la population iraquienne à la fin de 2004 ou au début de 2005, exige une préparation immédiate. Mais, encore une fois, nous attendons la réaction des Iraquiens eux-mêmes.

Nous estimons que la démarche du Secrétaire général est la bonne, à savoir que l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble peuvent aider les Iraquiens à forger un consensus, mais elles ne peuvent certainement pas leur imposer quoi que ce soit. Nous sommes également d'accord avec le point de vue du Secrétaire général sur le rôle général de l'ONU dans le processus, notamment en ce qui concerne le fait que l'Organisation est prête à fournir de l'aide, si les conditions s'y prêtent, cela étant lié dans une grande mesure aux questions sécuritaires. Compte tenu de la violence croissante en Iraq, nous continuerons de compter entièrement sur le Secrétaire général pour nous indiquer quand et de quelle façon l'ONU s'impliquera directement en Iraq dans les divers processus en cours. Cela est important, d'autant que le personnel de l'ONU travaillera plus probablement dans les villes, où l'escalade de la violence continue.

J'aimerais également faire remarquer que ce sont les Iraquiens eux-mêmes qui discuteront du mécanisme précis qu'ils sont susceptibles d'accepter en vue de rétablir leur souveraineté. Il est clair qu'il s'agira d'un mécanisme temporaire, avec des pouvoirs visiblement limités. Alors que nous examinons les diverses options, il serait utile pour nous de continuer à tenir compte de la convocation, à un moment donné, d'une conférence internationale sur l'Iraq, avec la participation des Iraquiens et des voisins de ce pays, dont le point de vue sur la forme précise d'un règlement devrait être pleinement pris en considération.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que nous considérons qu'il est important d'appliquer dans son intégralité la résolution 1483 (2003). Nous prenons note de l'information communiquée par l'Ambassadeur Negroponte à propos des efforts déployés par la

Coalition en vue de trouver des traces dans les programmes iraquiens de tentatives de mettre au point des armes de destruction massive. Nous estimons que les mandats de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique continuent d'être inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Plus vite nous pourrons retourner à eux, plus cela sera utile pour régler ce problème.

Nous attendons également avec intérêt de recevoir des informations sur les personnes portées disparues au cours de la première guerre du Golfe. Il s'agit là d'un problème humanitaire, et nous savons que la Coalition s'occupe d'un large éventail d'affaires et de questions liées aux atteintes aux droits de l'homme, au droit humanitaire et aux autres droits en Iraq, comme le mentionne le document distribué par l'Ambassadeur Jones Parry. Nous comprenons l'étendue du problème, mais il ne faut pas non plus oublier les centaines de ressortissants koweïtiens et d'autres pays dont le sort doit encore être tiré au clair.

Je me limiterai pour le moment à ces observations.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de remercier l'Ambassadeur Negroponte et l'Ambassadeur Jones Parry des informations précieuses qu'ils nous ont communiquées au sujet de la situation en Iraq, conformément aux dispositions de la résolution 1483 (2003). Nous pensons qu'une nouvelle réalité diplomatique se reflète dans le rapport que nous a soumis le Secrétaire général après le retour de la mission complexe dépêchée en Iraq (S/2004/140). Le rapport indique que l'ONU est en train de rétablir une présence en Iraq.

Le moment n'est certainement pas venu de commenter le rapport dans son ensemble. Ma délégation attend avec intérêt l'occasion de le faire. Je voudrais cependant évoquer brièvement plusieurs observations relatives au rapport et aux informations que nous avons entendues aujourd'hui, s'agissant d'un consensus ferme sur le transfert de souveraineté à l'Iraq d'ici au 30 juin. Une question plus pressante, toutefois, découle de l'évaluation faite par l'équipe de M. Brahimi : la définition d'un processus pour mettre en place un Gouvernement de transition en Iraq, qui pourrait provisoirement assurer l'administration du pays, une fois que les conditions seront réunies pour la tenue d'élections équitables et crédibles dès que possible.

Nous convenons qu'un tel processus doit être défini par les Iraquiens eux-mêmes et que l'ONU doit contribuer fermement à de telles activités avec ses connaissances spécialisées. Nous pensons aussi que cela permettra de traiter la question du mandat et du rôle de l'ONU qui doit être remise à notre ordre du jour, puisque la situation en Iraq a déjà sensiblement évolué depuis l'adoption de la résolution 1511 (2003) par le Conseil et continuera de le faire.

Outre cette question, qui nécessitera certainement des consultations précises, d'autres domaines concernant le dossier iraquien ont besoin d'être actualisés. Par exemple, il serait utile d'avoir une meilleure image de l'élaboration de la Loi fondamentale qui doit être adoptée avant la fin du mois en cours pour l'Iraq. Un autre exemple est la nécessité d'avoir des informations complémentaires sur les activités – ou l'absence d'activités – du Conseil international consultatif et de contrôle, créé par la résolution 1483 (2003) pour contrôler les dépenses correspondant aux ressources transférées au Fonds de développement pour l'Iraq.

Pour terminer, les événements récents apportent la démonstration claire que la pertinence de l'Organisation des Nations Unies sur la question de l'Iraq va bien au-delà de la simple conduite d'évaluations, de la présentation de solutions institutionnelles à des situations peu orthodoxes, et même de la fourniture d'assistance technique et humanitaire, aussi importants que soient ces types d'aide. Le fait est que la mission envoyée en Iraq, initialement prévue comme une mission d'évaluation technique de la faisabilité d'organiser des élections d'ici la fin juin, a acquis une importance politique de premier plan, comme le montrent la nomination de M. Brahimi à sa tête, les consultations tenues l'autre jour par le Groupe des amis de l'Iraq et le rapport du Secrétaire général.

M. Maquieira (Chili) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier les Représentants permanents des États-Unis et du Royaume-Uni pour les informations qu'ils nous ont fournies, conformément à ce que prévoit le paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003).

Le Chili s'est félicité de l'accord intervenu entre le Conseil de gouvernement et l'Autorité provisoire de la Coalition le 15 novembre dernier. Entre autres

choses, celui-ci prévoit un calendrier qui, pour l'essentiel, définit le processus de transfert de la souveraineté au peuple iraquien. Cet objectif, qui est d'une importance fondamentale, a toujours correspondu à la volonté des membres du Conseil de sécurité, comme le reflètent les résolutions qu'il a adoptées sur le sujet.

Le prochain transfert de souveraineté, prévu pour le 30 juin, bénéficie du consensus de la population iraquienne, d'après le rapport de l'équipe technique qui s'est récemment rendue dans le pays, ainsi que de l'accord des autorités de la Coalition, qui ont exprimé leur volonté de maintenir la date envisagée. Ce transfert de souveraineté pose des défis majeurs aux diverses parties prenantes. Il marquera le début d'un processus politique qui devrait mener à la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu, lequel devra satisfaire aux exigences minimales de crédibilité et de transparence et jouir de l'appui de toutes les forces politiques, religieuses et civiles de l'Iraq.

Pour garantir la légitimité de ce processus, il faut disposer, entre autres, d'une loi électorale, de listes électorales, d'un mécanisme de recours et de niveaux de sécurité suffisants. Selon les informations de base contenues dans le rapport de l'équipe exploratoire, au moins huit mois de préparatifs seront nécessaires pour mener à bien un processus électoral qui soit conforme aux normes de légalité et de transparence établies par l'ONU. En conséquence, nous partageons l'opinion selon laquelle il n'est pas possible d'organiser les élections avant la date choisie pour le transfert de la souveraineté au peuple iraquien. Cette situation entraîne les grands défis qu'il faut impérativement relever à court et à moyen terme, comme par exemple la création d'un mécanisme permettant de régir le transfert de la souveraineté et de l'organisme qui recevra et exercera cette souveraineté, ainsi que la préparation du processus électoral, dans les délais les plus réalisables.

Ma délégation appuie la volonté exprimée par le Secrétaire général de voir l'Organisation des Nations Unies contribuer à susciter au sein de la population iraquienne les consensus nécessaires à la formation d'un Gouvernement de transition pouvant conduire le pays à l'adoption d'une nouvelle constitution politique et à l'élection d'un gouvernement représentatif. L'ONU peut aussi jouer un rôle important d'assistance technique pour les élections futures. Cela permettra de matérialiser les intentions de la communauté internationale, représentée par le Conseil, pour ce qui est d'assurer la reconstruction et la démocratisation de l'Iraq. Ce devrait permettre d'élargir le consensus et l'unité d'objectifs qui régissent le travail du Conseil de sécurité, de la Coalition et du Secrétaire général, à cet égard.

Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par la situation sécuritaire en Iraq, car d'elle dépend, entre autres, la liberté de circulation et d'action de l'ONU et de son personnel qui s'efforcent de contribuer au processus de transition politique.

Enfin, pour terminer, nous souhaiterions recevoir des informations complémentaires sur l'état d'avancement de la rédaction de la loi fondamentale qui, selon le calendrier du 15 novembre, devrait être approuvée dans les tout prochains jours.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Negroponte et l'Ambassadeur Jones Parry pour la mise à jour qu'ils nous ont donnée concernant l'application de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité.

S'agissant de l'évolution politique, nous nous félicitons de l'évaluation fort complète et des constats très détaillés dressés par la mission exploratoire de l'Organisation des Nations Unies, dirigée par le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi.

Le rapport de M. Brahimi, entériné par le Secrétaire général, constitue effectivement une analyse politique impressionnante, caractérisée par une approche tout à fait indépendante et neutre et dont le seul objectif est d'aider le peuple iraquien. Nous sommes convaincus que ce rapport traduit parfaitement les réalités politiques actuelles en Iraq.

Je voudrais simplement dire que l'Allemagne partage pleinement tant les constats dressés par la mission exploratoire que ses recommandations. Nous partageons également le point de vue de l'équipe, à savoir que seule la recherche du consensus entre tous les groupes iraquiens pertinents, à l'intérieur et hors du Conseil de gouvernement, offre une chance réelle de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus politique en Iraq. Nous continuons de penser que seule l'ONU peut faciliter, de manière crédible, l'édification d'un consensus durable entre les Iraquiens.

L'Allemagne souscrit également au *ceterum censeo* du Secrétaire général, selon lequel « un préalable au succès de l'Organisation des Nations Unies en Iraq est l'appui clair et dénué de toute ambiguïté d'un Conseil de sécurité uni et l'établissement d'un environnement sûr » (*S/2004/140, p. 2*). Pour sa part, l'Allemagne est disposée à tout moment, sur la demande du Secrétaire général, à accorder à l'ONU, au sein du Conseil de sécurité, tout l'appui dont le Secrétaire général aura besoin pour accomplir la tâche difficile qui l'attend.

En ce qui concerne l'établissement d'un environnement sûr, toutefois, cette question continuera de relever de la responsabilité de l'Autorité provisoire de la Coalition, en coopération avec les structures iraquiennes de sécurité actuellement en voie de développement, jusqu'à ce que la souveraineté ait été transférée aux Iraquiens.

Un consensus est apparu concernant un calendrier éventuel prévoyant la tenue des élections à la fin de 2004 ou au début de 2005, le transfert de la souveraineté le 30 juin, ainsi que concernant un mécanisme transitoire pour la période intérimaire, mais l'analyse de la mission exploratoire montre de manière très convaincante qu'il ne s'agit là que de premières étapes, qui devront être suivies du consensus nécessaire sur d'autres questions de fond très importantes encore en suspens. Toutes ces questions en suspens, en particulier l'élaboration d'une loi fondamentale – ou ce qu'on appelle maintenant une loi administrative provisoire – et la conclusion d'accords sur le statut des forces de la Coalition après le transfert de souveraineté, font partie de l'Accord du 15 novembre conclu par l'Autorité provisoire de la Coalition et le Conseil de gouvernement. Elles s'accompagnent toutes de dates limites spécifiques avant le transfert de souveraineté et la mise en place d'un gouvernement provisoire.

À la lumière du rapport Brahimi, je voudrais demander aux deux Ambassadeurs si l'Autorité provisoire de la Coalition s'efforce toujours de conclure des accords de sécurité bilatéraux, conformément à l'Accord de novembre intervenu entre elle et le Conseil de gouvernement.

Deuxièmement, comme nous l'avons appris de l'Ambassadeur Negroponte, l'Autorité provisoire de la Coalition et le Conseil de gouvernement poursuivent la rédaction de la loi administrative provisoire, ou du moins de parties de cette loi. Je voudrais savoir quelles parties ont été abandonnées par rapport à l'idée initiale de rédiger une loi fondamentale. Je voudrais également, concernant les aspects procéduraux, savoir quels délais seront éventuellement fixés dans ce contexte. Les groupes iraquiens qui ne participent pas au Conseil de gouvernement participent-ils au processus de négociation sur la loi administrative provisoire? Et l'Autorité provisoire de la Coalition et le Conseil de gouvernement demanderont-ils l'aide de l'ONU comme facilitateur également pour ces questions?

Il nous semble que la question fondamentale qui se pose, à l'heure actuelle, est celle de la marche à suivre d'ici au 30 juin et du moyen d'établir un mécanisme de transition. M. Brahimi a indiqué dans son rapport (S/2004/140) que l'ONU était disposée à aider à trouver un consensus à cet égard. Mais il a également ajouté que les solutions ne pouvaient venir que des Iraquiens eux-mêmes, par l'intermédiaire du dialogue et du renforcement du consensus. Le rapport de M. Brahimi demande par conséquent, dans la huitième recommandation, à tous les Iraquiens, aussi bien les membres du Conseil de gouvernement que ceux qui ne sont pas associés au processus politique, et à l'Autorité provisoire de la Coalition d'approfondir leur dialogue sur la nature de l'entité au profit de laquelle s'opérera le transfert de souveraineté et d'autorité prévu d'ici au 30 juin 2004.

Ma question est la suivante : M. Brahimi ayant clairement indiqué qu'il ne ferait pas de propositions sur les modalités à suivre en la matière, lesquelles doivent, donc, être choisies par les Iraquiens eux-mêmes, l'Autorité provisoire de la Coalition a-t-elle déjà des idées claires concernant les options éventuelles de mécanismes de transition? Et puisque M. Brahimi semble exclure, à ce stade, le processus électoral et le système des collèges électoraux, a-t-on des idées sur la structure et le calendrier qui seront adoptées pour ce dialogue? La question suivante est : à quel groupe parmi ceux qui ne font pas partie du Conseil de gouvernement, l'Autorité provisoire de la Coalition a-t-elle l'intention de s'adresser pour que ces négociations et ces consultations incluent le plus de monde possible? Et comment l'Autorité a-t-elle l'intention de tendre la main à ces groupes qui pour l'instant sont en marge du Conseil de gouvernement?

Pour terminer, je voudrais répéter une fois encore que la situation politique en Iraq est parvenue à notre

avis, à un tournant. De nombreux défis restent encore à relever et le temps disponible est très bref, notamment pour les préparatifs des élections démocratiques envisagées dans le rapport de M. Brahimi. Toutefois, il nous semble que si toutes les parties intéressées, y compris le Conseil de sécurité, agissent dès maintenant et de façon avisée, on peut encore espérer qu'avec l'aide capitale de l'ONU pour renforcer le consensus entre tous les Iraquiens, il sera possible de contribuer au développement d'un Iraq stabilisé et démocratique, en paix avec lui-même et ses voisins. Ce serait indubitablement un résultat dont la région tout entière bénéficierait grandement.

M. de La Sablière (France) : Je remercie les Ambassadeurs Negroponte et Jones Parry des exposés qu'ils viennent de faire au Conseil de sécurité en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003). Je les remercie également d'avoir fait distribuer par écrit leurs exposés, de manière à ce que nous puissions les étudier avec le soin qu'ils méritent.

Je souhaiterais à mon tour faire quelques commentaires. Notre réunion d'aujourd'hui intervient alors que le Secrétaire général vient de rendre son rapport sur la mission d'évaluation conduite en Iraq par son Conseiller spécial, M. Lakhdar Brahimi. Les résultats d'étape dont il a rendu compte sont encourageants. Un consensus semble en effet s'être dégagé entre les Iraquiens sur deux éléments essentiels.

Premièrement, tous les Iraquiens ont affirmé leur attachement au respect de l'échéance du 30 juin pour le retour à la souveraineté, confirmant par là même leur volonté de reprendre aussitôt que possible la maîtrise de leur destin. La France, de façon constante, a plaidé en ce sens.

Deuxièmement, sur la question des élections, les Iraquiens considèrent qu'elles sont le meilleur moyen d'établir des institutions permanentes représentatives et légitimes et qu'elles devraient ainsi avoir lieu dès que possible. Mais il existe également un large accord sur la nécessité de préparer ces élections soigneusement, afin qu'elles soient véritablement libres et crédibles. Ainsi, la question électorale, qui divisait la société iraquienne et menaçait de faire dérailler l'ensemble du processus politique, semble désormais constituer un point d'entente entre Iraquiens.

Ces premiers résultats encourageants, auxquels la mission conduite par Lakhdar Brahimi a pris une part déterminante, confirment qu'une implication forte de l'ONU dans le processus politique est un atout essentiel pour le succès de la transition politique en Iraq. Un accord semble aujourd'hui exister, en Iraq comme au sein de la communauté internationale, sur l'utilité d'une implication forte de l'ONU. Nous nous en félicitons.

Les progrès réalisés illustrent également le succès d'une méthode, fondée sur le dialogue et la recherche du consensus. Cette méthode est par essence la marque de l'ONU, comme avait pu en témoigner la mission dirigée par Sergio Vieira de Mello jusqu'au terrible attentat du 19 août dernier. Elle a été suivie scrupuleusement par l'équipe de l'ONU, à laquelle je souhaite rendre hommage. C'est sur cette méthode que nous devrons continuer à nous appuyer pour réussir les prochaines étapes de la transition et de la reconstruction en Iraq.

La tâche qui reste à accomplir dans les semaines et les mois à venir est considérable et complexe, comme l'a relevé le Secrétaire général dans son rapport. D'une part, des questions essentielles devront être résolues, en particulier la définition du mécanisme transitoire qui doit être mis en place à partir du 30 juin, ou encore l'établissement du cadre juridique et institutionnel nécessaire à l'engagement du processus électoral.

D'autre part, des incertitudes importantes sont apparues sur d'autres éléments de l'accord du 15 novembre : sur la question des « accords de sécurité », dont les Iraquiens estiment qu'ils relèvent d'un Gouvernement souverain, même si nul ne conteste qu'une présence internationale de sécurité demeurera nécessaire au-delà de l'échéance du 30 juin; sur la « loi fondamentale », dont certains considèrent qu'elle devrait avoir un objet limité à la fixation des principes généraux de l'État iraquien pendant la période transitoire, et ne pas préjuger les décisions qui seront prises sur certains sujets essentiels par les futures institutions souveraines de l'Iraq.

Le règlement de ces questions et la levée de ces incertitudes sont indispensables dans la perspective du 30 juin. Avant même la tenue d'élections, cette échéance représente une étape essentielle de la transition, puisqu'elle doit marquer le retour à la souveraineté iraquienne. Bien entendu, les défis auxquels l'Iraq sera alors confronté demeureront immenses : l'insécurité ne prendra pas fin du jour au lendemain; la reconstruction exigera toujours des

efforts durables; des élections générales devront être organisées et une Constitution permanente devra être rédigée. Le 30 juin constituera ainsi plutôt une étape qu'un aboutissement. Si nous voulons éviter que l'après-30 juin ressemble à l'avant, nous devons cependant faire en sorte que cette échéance marque une véritable rupture. Ceci suscite les commentaires et les interrogations suivantes.

Premièrement, les institutions transitoires doivent être acceptées par le plus grand nombre. La formule quelle qu'elle soit qui sera retenue pour leur désignation et leur structure doit être aussi inclusive que possible et permettre l'expression des opinions et la participation de tous les segments de la population iraquienne, au-delà de ceux qui sont représentés aujourd'hui dans le Conseil de gouvernement.

Deuxièmement, l'échéance du 30 juin ne doit pas seulement consacrer, en termes juridiques, la fin du régime d'occupation. Elle doit donner lieu à une véritable restauration de la souveraineté iraquienne et donc à un transfert réel de l'autorité et des ressources aux Iraquiens afin que ceux-ci soient en mesure d'administrer leur pays. Ce transfert, prévu par la résolution 1511 (2003) et que l'Autorité provisoire de la Coalition a commencé à mettre en oeuvre, doit se poursuivre. L'adhésion des Iraquiens à ces nouvelles institutions sera d'autant plus grande que l'autorité de ces institutions et leur capacité de gérer le pays seront réelles, même s'il est légitime que les décisions les plus importantes, celles qui engageront l'avenir de l'Iraq, soient renvoyées au gouvernement issu d'élections.

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies sera de toute évidence appelée à s'investir résolument aux côtés des Iraquiens, qui souhaitent d'ailleurs une implication forte de l'Organisation dans tous les domaines. L'ONU joue d'ores et déjà un rôle de facilitateur que nous soutenons pleinement. Si les conditions de sécurité le permettent, elle pourrait être amenée demain à mettre son expertise au service des Iraquiens, en particulier pour la préparation et la tenue d'élections, la rédaction d'une constitution permanente et, plus généralement, pour favoriser l'instauration d'un État de droit en Iraq et aider à la reconstruction politique et économique du pays.

Comme le Secrétaire général l'a rappelé en de nombreuses occasions, l'ONU devra disposer d'un mandat clair et précis, garantissant son indépendance et tenant compte de ces nouvelles circonstances.

On peut se demander, et c'est mon dernier point, si les résolutions existantes pourront alors constituer un cadre approprié pour l'action de l'Organisation des Nations Unies. Au-delà du rôle de l'ONU, ces résolutions, qui ont été adoptées dans un contexte d'occupation, pourront-elles encore régir la situation dans un Iraq souverain? Quelle que soit l'analyse juridique des résolutions existantes, une nouvelle résolution du Conseil de sécurité ne sera-t-elle pas nécessaire pour accompagner le rétablissement de la souveraineté iraquienne et soutenir ou définir les nouveaux arrangements?

Cette question devra être examinée, le moment venu, dans un esprit d'unité, avec pour seul objectif de contribuer au succès de la transition et de la reconstruction en Iraq et de favoriser la mobilisation de la communauté internationale au service du peuple iraquien.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : À notre tour, nous remercions les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni pour leurs exposés complets et sincères de ce matin.

Je ne voudrais développer que deux points : le rôle de l'ONU dans le processus politique en Iraq et la coopération internationale dans la reconstruction de l'Iraq.

Nous notons avec satisfaction qu'il existe désormais un consensus autour du fait que l'ONU devrait avoir un rôle plus important en Iraq. Il est de la plus haute importance que le processus politique visant à rétablir la souveraineté et à mettre en place un gouvernement démocratiquement élu soit pleinement accepté et soutenu par les Iraquiens.

Comme d'aucuns l'ont souligné à l'intérieur et à l'extérieur de l'ONU, il est fondamental pour la réussite de l'exercice que les Iraquiens s'approprient le processus. La reconnaissance de sa légitimité par les Iraquiens sera vitale pour que la démocratie et la stabilité s'ancrent profondément dans le pays. De notre point de vue, maintenant que l'ONU a entrepris de s'impliquer de nouveau en Iraq, elle est devenue un acteur clef dans le pays et est l'entité la plus à même de conférer cette légitimité.

Ayant l'occasion et la possibilité de lancer un processus politique légitime et, à cette fin, de mettre en

place des institutions stables, l'ONU est tenue d'accompagner ce processus jusqu'au 30 juin et au-delà.

Pour préparer le terrain à un rôle central de l'ONU en Iraq, il est essentiel d'envisager dès maintenant les mesures suivantes.

Premièrement, il convient de nommer le plus tôt possible un Représentant spécial chargé de diriger l'action de l'ONU en concevant, planifiant et lançant un processus crédible qui débouchera sur la mise en place d'un gouvernement de transition ainsi que sur la tenue d'un scrutin juste et crédible afin d'élire un gouvernement iraquien permanent. Ce représentant spécial pourra aussi éventuellement définir s'il est possible de reproduire en Iraq certains des succès obtenus en Afghanistan.

Deuxièmement, tout en répondant dûment aux préoccupations du Conseil de sécurité, le Secrétaire général pourrait envisager le retour du personnel de l'ONU en Iraq dans les plus brefs délais. La présence de l'ONU sur le terrain est essentielle pour percevoir l'état d'avancement de l'engagement de la communauté internationale dans le processus. L'ONU ayant sérieusement entrepris de s'acquitter des tâches qui lui reviennent dans la réorganisation de l'État iraquien, nous adhérons pleinement au principe selon lequel l'ONU doit intervenir à titre indépendant dans le but de préserver les réalisations sur le terrain mais aussi son image de neutralité.

Le rétablissement de la souveraineté soulève le problème central de savoir à qui transmettre quels pouvoirs après le 30 juin. Étant donné l'important fossé qui sépare les communautés de l'Iraq, divisées en factions, chacune manoeuvrant pour tirer certains avantages au détriment des autres, l'ONU sera appelée à renforcer le nouveau Gouvernement et à développer ses aptitudes à gouverner. Il est impératif d'éviter un gouvernement iraquien qui soit faible, c'est-à-dire jouissant d'une légitimité restreinte, doté d'institutions inefficaces et exerçant un contrôle limité du pays. Il faut que la nouvelle structure étatique soit capable de protéger la population et de lui fournir les services de base. Cela demandera du courage, des ressources et de l'improvisation.

Deux questions importantes exigent d'être réglées. La première concerne la sécurité. Même après le transfert des pouvoirs aux Iraquiens, les militaires de la Coalition resteront de facto responsables de la sécurité tant qu'une armée ou qu'une force de police n'aura pas été mise sur pied. Nous remercions l'Ambassadeur Negroponte des informations qu'il nous a fournies sur l'évolution de cette force. Nous aimerions peut-être en savoir un peu plus sur la structure de commandement de cette force militaire ou policière.

Le mandat de la force qui sera sur place après le 30 juin devra être défini, la sécurité et la stabilité d'un Iraq uni exigeant également le soutien et la coopération des États voisins.

La deuxième question importante est celle de la fourniture des services de base. Nous remercions l'Ambassadeur Jones Parry de son exposé et du document très détaillé qu'il nous a transmis.

La reconstruction de l'Iraq exigera la coopération de la communauté internationale, notamment des pays influents initialement opposés à la guerre et toujours très réticents à aider l'Iraq à s'engager sur la voie de la paix et de la stabilité.

Il sera primordial que l'ONU joue un rôle moteur qui sera la base d'un consensus diplomatique entre tous les principaux acteurs autour de la nécessité d'accroître l'aide en faveur de la reconstruction de l'Iraq. Pour que l'unité existe au sein de la communauté internationale, il faudra faire table rase du passé, et personne ne devrait avoir à renoncer à ses vues nationales ou à ses positions sur les mesures militaires à prendre en Iraq. Le respect des vues d'autrui exige un grand courage, compte tenu des profondes dissensions. Mais nous n'avons pas d'autre choix que d'aller de l'avant afin d'assurer la stabilité de l'Iraq, la paix dans la région et un monde plus sûr.

Bien d'autres questions méritent notre attention. La plupart devront être examinées et étudiées ultérieurement, que ce soit dans ces murs ou dans le cadre des autres institutions spécialement créées pour l'Iraq.

Il est important de préserver l'unité de l'Iraq et il est tout aussi important que le peuple iraquien sache où il va et quand il y arrivera. Ainsi, nous protègerons également les acquis réalisés pour l'Iraq au cours des derniers mois. Et avec un mandat bien défini, l'ONU peut, à cette fin, jouer un rôle constructif et important.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier les délégations des États-Unis et du Royaume-Uni des précieuses informations qu'elles

nous ont communiquées. Nous avons écouté avec soin la description des grands efforts menés actuellement, avec beaucoup de difficultés, avec des zones d'ombre, comme le dit l'Ambassadeur Negroponte, en particulier les attentats odieux dont souffre la population iraquienne. Mais il est bon de voir que ces efforts se poursuivent activement pour que les Iraquiens vivent en paix et contrôlent leur destin.

Il est parfois utile de ré-examiner les déclarations du Conseil pour voir comment les prescriptions données par ses membres sont suivies. Je crois qu'il s'agit là d'un bon travail de réflexion qui est en l'occurrence utile. En effet, lors de plusieurs séances, et en particulier celle du 21 novembre, plusieurs membres du Conseil – et pas nécessairement des membres de la Coalition – ont fait allusion à la nécessité de rétablir le consensus tant en Iraq qu'aux niveaux régional et international, et plusieurs membres ont évoqué les éléments qui pourraient être essentiels au rétablissement dudit consensus. Je vais en reprendre quelques-uns.

Le premier, c'est la nécessité de faire en sorte que le processus politique bénéficie d'un vaste appui de la société iraquienne. Ces trois derniers mois, il y a eu un grand nombre de contacts entre l'Autorité provisoire de la Coalition et le Conseil de gouvernement en vue de trouver le plus grand appui politique et social possible au processus nécessaire de la transition. C'est ainsi que l'on est parvenu à l'accord du 15 novembre dont l'objectif fondamental – ne l'oublions pas – est que les Iraquiens soient, dès que possible, les maîtres de leur propre destin et donc, qu'ils puissent se prononcer sur leur avenir. Ce chemin ne sera pas facile, et peut-être le meilleur moyen de comprendre comment les choses fonctionnent en Iraq, c'est de se poser quelques questions. Aurait-il, par exemple, été possible, il y a quelques mois à peine, que les Iraquiens expriment ouvertement leurs opinions sur le processus électoral? Je pense qu'il est inutile que je réponde à cette question. Dans l'Iraq d'aujourd'hui, la population s'exprime en toute liberté, ce qu'elle n'a pas pu faire pendant des décennies, et elle peut exprimer ses préférences sur le modèle politique à retenir. Il n'y a pas de meilleure façon pour elle de recouvrer sa souveraineté.

Le deuxième tient à l'opportunité d'associer tous les États de la région au processus. À l'évidence, il faut que l'Iraq retrouve des relations normales, pleines et entières avec les pays voisins. La réunion de Damas a constitué un jalon fondamental, tout comme la réunion qui s'est tenue ensuite au Koweït avec la participation de la délégation iraquienne. Ici, à l'ONU, nous avons appris avec grande satisfaction la création du « Core group » (Groupe principal) et du Groupe des Amis, ce qui constitue un bon moyen de faire participer les pays voisins. Mais par ailleurs, il faut que l'Iraq participe à ces réunions. Il ne serait pas logique de reconnaître que l'Iraq doit s'intégrer à la région et en même temps, de lancer un processus qui ne l'inclut pas.

La troisième observation qui a été faite est que l'ONU doit jouer un rôle vital. Je suis bien entendu d'accord avec cette idée qui figure en outre dans des résolutions du Conseil. Mon gouvernement a fermement appuyé l'envoi d'une mission en Iraq et nous avons reçu le rapport du Secrétaire général qui fait des recommandations et des conclusions importantes. Le rapport reconnaît par exemple que l'on ne saurait avoir des élections directes crédibles avant le 30 juin et qu'il faudra constituer un gouvernement provisoire avant cette date grâce à un mécanisme distinct de celui des élections directes.

À mon avis, il y a, dans ce processus deux grandes questions qui se posent. Tout d'abord, il faut respecter la date butoir du 30 juin, compte tenu du consensus auquel sont parvenus les Iraquiens en ce qui concerne le transfert de la souveraineté, et deuxième élément très important, les Iraquiens doivent se sentir maîtres de leur propre processus. Une majorité du peuple iraquien souhaite des élections directes. C'est pourquoi nous sommes totalement d'accord avec les conclusions du Secrétaire général dans la mesure où il est opportun de créer une commission électorale iraquienne autonome et indépendante chargée de préparer immédiatement le processus électoral.

Enfin, on a dit qu'il était essentiel que le Gouvernement provisoire qui sera mis en place puisse assurer pleinement la souveraineté de l'Iraq. La responsabilité du Gouvernement iraquien pour les affaires courantes incombe aux Iraquiens eux-mêmes, les ministères sont dirigés par les Iraquiens et nous appuyons pleinement le processus d'iraquisation qui est en cours et qui doit donc aboutir à la mise en place le 1er juillet d'un Gouvernement provisoire à même d'exercer pleinement ses responsabilités.

En bref, je suis convaincu et j'espère que le 1er juillet, les pouvoirs publics iraquiens seront tout à fait préparés et qu'ils seront capables de faire face aux

grandes responsabilités qui leur incomberont. Il ne faut ménager aucun effort pour y parvenir.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je souhaite également remercier les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni de leurs exposés très complets ce matin.

Pour ce qui est de la sécurité, nous savons que les récentes attaques lancées contre la police et les forces de sécurité iraquiennes, et contre des circonscriptions politiques, sont la preuve que des éléments destructeurs oeuvrent à saper les efforts visant à reconstruire un Iraq stable, démocratique et pacifique. Ces actes ne doivent pas décourager la dynamique du dialogue politique interne en vue de la création d'institutions iraquiennes intérimaires de gouvernance. La situation en matière de sécurité doit se voir accorder une place prioritaire afin d'empêcher de nouvelles attaques terroristes et d'éviter toute forme de friction ou de tension internationale.

Pour ce qui est de la transition politique, l'accord du 15 novembre énonce les étapes de l'évolution de la transition politique en Iraq, notamment une date précise pour le rétablissement de la souveraineté de ce pays. La mission exploratoire des Nations Unies a présenté en détail les difficultés à venir et les moyens d'aller vers une transition politique réussie contrôlée par les Iraquiens. À part quelques questions non réglées sur la structure de l'administration intérimaire souveraine de l'Iraq, la mission a indiqué que toutes les circonscriptions politiques du pays, résolues à poursuivre le dialogue et la recherche d'un consensus, voulaient, à l'unanimité, maintenir la date butoir du 30 juin pour le transfert de l'autorité.

Nous estimons que la situation actuelle peut être effectivement réglée grâce à un véritable partenariat entre l'ONU, les Iraquiens, l'Autorité provisoire de la Coalition et les voisins de l'Iraq. L'unité et la solidarité de la communauté internationale – en fait, du Conseil de sécurité – sont de la plus haute importance pour aider les Iraquiens à parvenir rapidement à un consensus sur les mécanismes de la mise en place d'un Gouvernement intérimaire. L'appui international est également très important pour améliorer la sécurité intérieure, ce qui constitue une condition préalable à la tenue d'élections justes et démocratiques en Iraq et à la légitimité de ce processus.

L'ONU doit retourner en Iraq dès que possible afin également de faciliter le dialogue actuel et de forger un consensus politique. L'ONU dispose de l'expertise et des capacités nécessaires pour aider l'Iraq à mettre en place un cadre juridique et institutionnel permettant la tenue des élections dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les services de base et la reconstruction économique, nous sommes heureux d'apprendre que des progrès continuent d'être enregistrés dans de nombreux domaines dans l'ensemble de l'Iraq, tout particulièrement s'agissant de la remise en état des infrastructures, du relèvement et du rétablissement des services de base. Nous saluons en particulier l'ensemble des efforts visant à mettre en place un cadre économique solide et le processus de réintégration des institutions bancaires et financières iraquiennes dans les circuits internationaux. L'octroi par l'Organisation mondiale du commerce du statut d'observateur à l'Iraq, le 11 février 2004, a constitué une mesure positive à cet égard. La mise en place d'institutions iraquiennes solides est urgente et hautement importante et encouragera la création de nouvelles possibilités d'emplois, réduisant ainsi le niveau de chômage actuel.

S'attacher au rétablissement de l'ordre est l'élément le plus important de la mise en place d'un système judiciaire pleinement opérationnel. Il est tout aussi important de mettre sur pied une société civile forte en tant que base sur laquelle des institutions représentatives démocratiques en Iraq seront édifiées. Nous félicitons les efforts de l'Autorité à cet égard.

La Roumanie demeure déterminée à contribuer à la défense de la stabilité et de la sécurité en Iraq et continue à prendre part aux efforts pour rendre plus sûre la vie quotidienne des Iraquiens. Le Premier Ministre roumain, M. Adrian Nastase, effectue actuellement une visite en Iraq. La Roumanie a offert de partager avec les institutions naissantes de l'Iraq les enseignements tirés au cours de sa propre transition souvent difficile dans des domaines tels que l'édification d'institutions démocratiques et la mise en place d'une économie de marché, l'établissement de la primauté du droit et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Roumanie s'engage à participer avec la même détermination dans les efforts déployés pour reconstruire l'économie iraquienne et attend avec intérêt de s'associer aux efforts collectifs au cours de la période de transition vitale et au-delà.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Nous sommes très reconnaissants aux Représentants permanents des États-Unis et du Royaume-Uni, l'Ambassadeur John Negroponte et l'Ambassadeur Emyr Jones Parry, des exposés précieux et importants qu'ils ont faits au Conseil ce matin sur les efforts de l'Autorité provisoire de la Coalition pour faire avancer le processus politique et de reconstruction en Iraq.

Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général pour son rapport concernant la mission exploratoire dirigée par Lakhdar Brahimi qui est une contribution majeure à l'évaluation de la situation qui prévaut en Iraq et des options étroites qui s'offrent au pays.

Ma délégation prend note des progrès enregistrés jusqu'ici s'agissant de l'édification des infrastructures physiques, institutionnelles et politiques, tels qu'ils ont été soulignés par les deux Ambassadeurs ce matin.

En 2003, l'Iraq est devenu une fois de plus la question la plus préoccupante dont est saisi le Conseil de sécurité. Cette année, le peuple iraquien, les puissances occupantes, l'ONU et la communauté internationale se retrouvent à une croisée des chemins tragique, sur une voie nébuleuse et dangereuse et face à des choix limités pour l'avenir. La situation en matière de sécurité continue de représenter une source de préoccupations immenses dans la mesure où elle demeure, comme cela a été indiqué aujourd'hui et comme nous l'avons tous vu, très dangereuse. Une fois de plus, un effort collectif et concerté de la communauté internationale est nécessaire pour faire face à cette situation dangereuse.

La restitution à l'Iraq de la souveraineté nationale le 30 juin 2004 doit intervenir dans des conditions de sécurité radicalement améliorées pour marquer une rupture réelle avec le passé et le début d'une phase nouvelle. À notre sens, et comme le Secrétaire général le note à diverses reprises dans son rapport (S/2004/140), il sera difficile, voire totalement impossible, sans une amélioration constante de la situation en matière de sécurité, de tenir des élections justes, libres et équitables.

Nous constatons avec beaucoup de préoccupation la fragmentation croissante de la classe politique iraquienne, la polarisation des milieux politiques intercommunautaires – autrement dit l'irrédentisme, qui est la source de tous les maux. Les élections ne devraient en aucune façon contribuer à légitimer ces réalités. Nous devons plutôt voir se dégager un consensus véritablement national et s'instaurer la confiance et la coopération.

L'Iraq est à un carrefour extrêmement dangereux de son histoire. Le Conseil de sécurité se trouve également à la croisée des chemins avec des choix limités. Le rapport du Secrétaire général nous interpelle et nous rappelle avec réalisme la voie exiguë sur laquelle le peuple iraquien et la communauté internationale doivent s'engager à l'avenir.

Nous sommes heureux que l'ONU joue finalement le rôle vital que la communauté internationale avait avec tant d'insistance demandé. Je me réjouis de ce que les Iraquiens se soient également félicités de la participation active de l'ONU dans la quête de solutions justes où la prise en charge du processus par les Iraquiens doit devenir réalité.

Nous avons pris bonne note des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général concernant la mission exploratoire (S/2004/140), notamment s'agissant de la date butoir du 30 juin 2004 pour le transfert de la souveraineté au gouvernement provisoire – un gouvernement représentatif de l'Iraq.

Comme le Secrétaire général nous l'a si souvent rappelé, il nous faudra maintenir un consensus au sein du Conseil quant au meilleur moyen de concrétiser notre appui au peuple iraquien et maintenir l'appui de toutes les parties prenantes en Iraq afin de trouver une solution à la situation très difficile que nous connaissons. Je suis persuadé que nous serons à même d'avancer dans cette direction.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons remercier l'Ambassadeur Negroponte et l'Ambassadeur Jones Parry des exposés complets qu'ils ont faits au nom de l'Autorité provisoire de la Coalition et pour les efforts déployés par l'Autorité pour assurer le rétablissement de la normalité en Iraq.

Hier, nous avons reçu le rapport du Secrétaire général concernant la mission exploratoire en Iraq (S/2004/140). Nous sommes heureux d'apprendre que la mission a pu rencontrer un large éventail d'Iraquiens représentant des appartenances et tendances diverses. Bien que notre capitale continue d'examiner le rapport, nous avons noté l'accent mis sur la prise en charge des divers processus par les Iraquiens eux-mêmes, et nous sommes encouragés que l'ONU soit prête à fournir une assistance en tant que médiateur au cours de la phase

immédiate de consolidation du processus et à faire preuve d'un engagement plus substantiel après le transfert de l'autorité en Iraq. Nous espérons qu'avec l'aide de l'ONU, un consensus se dégagera sur la meilleure marche à suivre en vue de rétablir la souveraineté de l'Iraq et d'instaurer des conditions de sécurité stables dans ce pays.

Le Pakistan a toujours affirmé que l'ONU a un rôle central à jouer en Iraq en vue du rétablissement de la paix et de la sécurité ainsi que de la reconstruction et du relèvement économique. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel l'ONU doit, pour préserver sa crédibilité, maintenir une identité claire et distincte en tant qu'organe mondial indépendant et impartial.

Nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général quand il met l'accent sur l'amélioration de la situation en matière de sécurité en Iraq pour permettre à l'ONU de s'acquitter des obligations qui sont les siennes. L'insécurité continue d'entraver le processus de normalisation en Iraq. Il est important de se demander comment la question de la sécurité sera traitée au cours de la transition politique. La communauté internationale doit relever ce défi auquel elle est confrontée.

Nous espérons qu'au cours des prochains jours, des structures appropriées seront élaborées, permettant la participation de l'ONU en Iraq. Nous nous félicitons également de la réunion récente des pays voisins de l'Iraq au Koweït. Le rôle des pays arabes et autres pays musulmans sera vital pour aider à promouvoir la paix et la stabilité en Iraq. Pour sa part, le Pakistan est déterminé à fournir toute l'assistance possible à l'ONU et au peuple iraquien dans les tentatives visant à restaurer la stabilité.

Nous avons noté au cours de l'exposé de l'Autorité provisoire de la Coalition que la loi de transition est sur le point d'être parachevée. Nous espérons que durant la phase d'achèvement, les observations et les vues des Iraquiens figurant notamment dans le rapport de la mission exploratoire seront prises en compte. Cette loi provisoire ne doit pas sous-estimer la composition historique, culturelle et religieuse de l'Iraq, et elle doit être contrôlée et appuyée par tous les groupes iraquiens.

Enfin, nous condamnons les attaques en cours qui se poursuivent contre les hommes, femmes et enfants innocents et désarmés en Iraq, qui sont devenus les victimes de la violence insensée qui règne dans ce pays.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La délégation chinoise tient à remercier les Ambassadeurs des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni des exposés qu'ils ont présentés au nom de l'Autorité provisoire de la Coalition. Nous nous félicitons de ce que l'équipe de l'ONU ait pu se rendre en Iraq et mener à bien sa mission exploratoire. Nous nous félicitons aussi du rapport détaillé qu'elle nous a présenté. Nous apprécions grandement les efforts déployés par M. Brahimi et par son équipe.

La Chine espère sincèrement que l'Iraq pourra recouvrer sans heurt sa souveraineté et son indépendance et parvenir le plus rapidement possible à la paix, à la démocratie et au développement. La situation en Iraq est entrée actuellement dans une étape nouvelle et cruciale. Le processus politique se heurte à des défis, mais obéit également à une dynamique.

Nous appuyons l'ONU qui continue de jouer un rôle important. Nous prenons note des recommandations qui nous sont présentées dans le rapport de la mission exploratoire. En même temps, nous espérons qu'un consensus global pourra être forgé dès que possible parmi tous les Iraquiens sur des questions telles que les mécanismes de transition et les arrangements électoraux. La communauté internationale devrait maintenir son unité dans le cadre d'une entreprise commune visant à mettre en place de bonnes conditions permettant à tous ces efforts d'aboutir.

Je voulais initialement soulever un certain nombre de questions, mais compte tenu du fait que les questions posées par d'autres membres du Conseil de sécurité ressemblent à celles que j'avais l'intention de poser, je ne vais pas répéter toutes ces questions.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à l'Ambassadeur Jones Parry pour qu'il réponde aux observations et aux questions.

Sir Emyr Jones Parry (*parle en anglais*) : Je remercie mes collègues de la façon dont ils ont accueilli nos observations et des questions qu'ils ont posées. Après réflexion, un certain nombre de

questions trouvent leurs réponses dans le texte que nous avons distribué. Je ferai néanmoins de brèves observations en ce qui concerne certaines questions.

S'agissant du Conseil international consultatif et de contrôle, comme je l'ai dit au cours de ma première intervention, un accord a été conclu avec l'Autorité provisoire de la Coalition le 7 février sur les travaux futurs, ce qui devrait conduire rapidement à de nombreux progrès.

Pour ce qui est du Fonds de développement pour l'Iraq, on trouvera à son sujet des données complètes dans l'annexe sur le site Web de l'Autorité provisoire de la Coalition. Je recommande donc à ceux qui souhaitent obtenir des détails sur la question de consulter le site Internet.

Quant aux accords en matière de sécurité, il me paraît juste de dire qu'en l'état actuel des choses, la résolution 1511 (2003) du Conseil de sécurité fournit des précisions claires.

Les négociations en cours sur la loi administrative provisoire relèvent de la responsabilité du Conseil du gouvernement iraquien. Le texte fait l'objet d'un examen détaillé et de nombreux travaux sont en cours. On s'attend à ce que les négociations aboutissent à un résultat dans le proche avenir.

Un autre point soulevé est de savoir si l'ONU peut faciliter telle ou telle chose. Dans la mesure où l'ONU peut le faire, nous nous féliciterions du rôle éventuel de l'Organisation, car cette dernière peut représenter une valeur ajoutée au processus.

Quant au fait de savoir si nous avons des idées au sujet du Gouvernement de transition, il est clair que des élections dans un proche avenir sont exclues dans le rapport, tout comme le système des collèges électoraux. Pour ce qui est des résultats les plus souhaitables, il est mal avisé de faire des conjectures car, dans ce domaine comme dans bien d'autres, il faudra voir si les Iraquiens sont satisfaits des modalités qui se feront jour. J'estime que ce sera l'épreuve de la vérité.

Quant aux critères relatifs au Gouvernement de transition, je crois qu'il est équitable de dire que s'agissant du processus final, il faudrait démontrer une continuité des efforts afin qu'une évolution positive de la situation soit clairement constatée au 30 juin. Nous espérons que le résultat sera une solution qui sera de plus en plus représentative des différentes parties prenantes iraquiennes.

J'ai tiré beaucoup d'encouragements de ce que je considère être l'unité du Conseil dans sa réaction à la situation en Iraq. Un accord règne notamment sur le respect de la date limite du 30 juin et le transfert de la souveraineté, ainsi que pour estimer que des élections sont souhaitables dès qu'on sera en mesure de les organiser. Il faut commencer les préparatifs à cette fin dans les plus brefs délais. Les solutions qui apparaîtront relèvent essentiellement des Iraquiens. Si l'ONU et nous autres pouvons faciliter le processus, tant mieux.

Nombre d'entre nous ont évoqué un rôle accru pour l'ONU. Nous accueillons cette proposition favorablement, tout comme le rapport qui a été publié hier par le Secrétaire général sur la mission Brahimi (S/2004/140). Il faudra continuer par ailleurs les travaux dans ce domaine. Je pense que le peuple iraquien trouvera de nombreux motifs d'encouragement dans le débat d'aujourd'hui au Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Emyr Jones Parry des éclaircissements qu'il a apportés.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Negroponte pour qu'il réponde aux observations et aux questions.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souscris bien sûr aux remarques que vient de formuler mon collègue, l'Ambassadeur Jones Parry. Je voudrais seulement ajouter quelques précisions.

Premièrement, nous avons eu, j'en conviens, un débat productif aujourd'hui et je me félicite également du ton et du fond des observations qui ont été formulées par les membres du Conseil. J'aimerais m'attarder un peu sur plusieurs des questions qui ont été posées.

L'Ambassadeur Pleuger s'est interrogé sur la loi administrative provisoire. Les Iraquiens travaillent actuellement d'arrache-pied sur cette loi et, bien entendu, comme le Conseil le sait, il existe une date butoir pour sa promulgation. Un comité de rédaction y travaille au sein du Conseil de gouvernement. Nous avons aussi conscience de l'importance de veiller à ce qu'un vaste éventail d'Iraquiens soit consulté sur le

processus d'élaboration de la loi administrative provisoire. L'Autorité provisoire de la Coalition joue un rôle consultatif constant à cet égard auprès du Conseil de gouvernement. D'après nous, les Iraquiens ont réalisé des progrès notables en vue du parachèvement de la loi et ils continuent de travailler avec acharnement pour respecter la date butoir du 28 février, bien qu'il ne soit pas certain qu'elle sera scrupuleusement respectée.

Quant à la question de la participation de l'Organisation des Nations Unies à ce processus, je signale que la question de la loi administrative provisoire n'a pas été mentionnée dans le rapport de M. Brahimi, s'agissant de prôner un rôle quelconque pour l'ONU, ni même dans les objectifs de la mission exploratoire. Ce n'est pas que nous rejetions un tel rôle, dans ces circonstances différentes, mais compte tenu des astreintes de temps et des questions de calendrier, nous n'envisageons pas à l'heure actuelle un rôle pour l'ONU dans le processus de rédaction de la loi administrative provisoire. Le Conseil sait bien que les efforts de l'ONU se sont concentrés sur d'autres domaines, comme par exemple l'organisation d'élections et, je pense, la marche à suivre pour la question du mécanisme de transition.

L'Ambassadeur Pleuger s'est ensuite interrogé sur les étapes suivantes et les idées que nous avons concernant le mécanisme de transition. Je conviens avec l'Ambassadeur Jones Parry qu'il serait malavisé de se perdre en conjectures à ce stade, concernant les différentes options. Il y a dans le rapport du Secrétaire général des passages consacrés à cette question. Mais je crois que nous sommes tous d'accord, et cela nous a été dit par M. Brahimi lors du déjeuner avec le Secrétaire général, sur le fait que nous souhaitons que ce mécanisme soit le résultat d'un débat. Nous pensons qu'il est important que les Iraquiens soient associés le plus possible au résultat.

Je tiens aussi à signaler que la huitième recommandation du rapport indique qu'étant donné que la question du moment envisagé pour les élections est désormais réglée, ce qui, à mon avis, est l'une des conclusions les plus importantes du rapport, sinon la plus importante pour l'heure, on disposera de plus de temps et de latitude pour tenir un dialogue plus serein sur la question du mécanisme de transition.

L'Ambassadeur Pleuger et plusieurs autres délégations ont soulevé la question de la sécurité et celle d'un accord bilatéral de sécurité. Je me bornerai à dire qu'il s'agit de l'un des nombreux thèmes actuellement débattus à Bagdad avec le Conseil de gouvernement et que les pourparlers vont se poursuivre.

Pour terminer, je voudrais indiquer que comme cela fut le cas à l'issue des consultations précédentes, une fois que nous aurons examiné le compte-rendu de la séance d'aujourd'hui, il y aura peut-être des questions sur lesquelles nous souhaiterons revenir et fournir des réponses plus détaillées aux membres du Conseil. Nous chercherons l'occasion de le faire, que ce soit par un document écrit ou par un exposé, à l'image de ce que nous avons fait sur le thème de l'administration de la justice pendant la période de transition à la suite de la séance précédente, ou que ce soit encore aux cours de consultations du Conseil dans la salle des consultations.

Encore une fois, je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que mes collègues de nous avoir donné la possibilité de tenir aujourd'hui ce que nous estimons être un dialogue très intéressant.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Negroponte des précisions qu'il nous a apportées.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.